



Cette vérification ne vise pas les personnes qui sont candidates à un poste, rémunéré ou bénévole, où elles seraient appelées à travailler auprès d'enfants ou de personnes vulnérables.

- Prénom, second prénom, nom
 - Numéro civique / Unité, rue
 - Ville, province
 - Code postal
- Nombre d'années à cette adresse : _____

DATE DE LA DEMANDE (aa/mm/jj) : _____			
Motif de la demande : _____			
Nom à la naissance : _____	Autres noms utilisés : _____		
Date de naissance (aa/mm/jj) : _____	Lieu de naissance : _____		
Numéro de téléphone (domicile) : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F		
Adresses des cinq (5) dernières années :			
No _____	Rue : _____	Ville : _____	Prov : _____
Code Postal : _____		Nombre d'années : _____	
No : _____	Rue : _____	Ville : _____	Prov : _____
Code Postal : _____		Nombre d'années : _____	
<p>Par la présente, je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont vrais et exacts au meilleur de ma connaissance. J'autorise le Service de police de Springhill à effectuer toutes les recherches jugées nécessaires pour obtenir les renseignements requis aux fins de la vérification de casier judiciaire et à me communiquer cette information.</p>			
SIGNATURE DU CANDIDAT :			

Signé le : _____			
(CANDIDAT)			



SIGNATURE REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION :

_____.

Signé le : _____.

Envoyer un courriel à l'adresse : _____.

La vérification de casier judiciaire effectuée par la police permet d'obtenir les renseignements suivants du Centre d'information de la police canadienne (CPIC) :

- Cas en instance (c.-à-d. personnes accusées et recherchées) :
- Dossiers de condamnations criminelles, en date de la recherche :
- Verdicts de culpabilité pour lesquels aucun pardon n'a été accordé.

La recherche sera effectuée dans les bases de données nationales. L'existence éventuelle de condamnations criminelles et d'accusations en instance pourrait être divulguée.

Les renseignements sont recueillis et divulgués conformément aux articles 29(1) et 32 de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et à la Loi sur les services policiers, L.R.O. 1990, chap. P.15.

Cette recherche ne portera pas sur les éléments suivants : déclarations de culpabilité par procédure sommaire, réhabilitations, libérations, renseignements figurant dans les bases de données des services de police locaux. Les renseignements que renferme ce certificat sont exacts à la date d'émission.